

Du vingt-deuxième jour du mois d'août mil huit cent dix, à dix heures du matin.



ACTE DE MARIAGE de Jacques Pradel de vingt-trois ans, né à Montaucel département du Tarn vingt-deuxième du mois de Mars - an 1787 ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme de son acte de naissance qu'il nous a exhibé; profession de tailleur d'habits demeurant à Montauriol département de la Haute-Garonne fils Majou de Dominique Pradel demeurant à Montauspel département du Tarn et de Elizabeth Rigal mariés

DÉPARTEMENT de la HAUTE-GARONNE.

Arrondissement de Villefranche

MAIRIE de Aigrefeuille

N.º 1.

du Consentement et avec l'assistance de ses père et mère

Et de Marie Astoul âgée de dix-neuf ans, née à Aigrefeuille département de la Haute-Garonne le huitième jour du mois de septembre an 1790 ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme de son acte de naissance qu'elle nous a exhibé; demeurant à Aigrefeuille département de la Haute-Garonne fille mineure de feu Jean-Pierre Astoul demeurant à Aigrefeuille département de la Haute-Garonne et de Marie Tournier, sous l'assistance et de l'agrément et consentement de la dite mère le père étant mort depuis le consentement par lui donné dans le contrat de mariage passé devant le notaire de la commune de Montaucel le 15 Mars 1810.

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites devant la principale porte de notre maison commune; la première publication, le huitième jour du mois de juillet de l'an 1810 à l'heure de dix et la seconde, le quinzième jour du mois de juillet de l'an 1810 à l'heure de dix pareille publication a été faite les mêmes jours dans les communes de Montauriol lieu de résidence du nouvel époux et dans celle de Montauspel département du Tarn lieu de la résidence de son père, comme constaté du Certificat des Maires d'Aspatès.

Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, nous Crailhe officier de l'état civil, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées, et du chapitre 6 du titre du Code civil, intitulé du Mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi, que Jacques Pradel et Marie Astoul

sont unis par le mariage; de quoi avons dressé acte En présence de Dominique Pradel demeurant à Montaucel département du Tarn profession de tailleur d'habits âgé de cinquante-trois ans, père de l'époux

De Jean Bizo demeurant à Strens, de Gamerville département de la Haute-Garonne profession de Meunier âgé de vingt-neuf ans, ami des époux

De autre Jean Bizo demeurant à Montauriol département de la Haute-Garonne profession de Meunier âgé de vingt-sept ans, ami des époux

Et de Jean Graule demeurant à Aigrefeuille département de la Haute-Garonne profession de Laboureur âgé de vingt-quatre ans, ami des époux

Lesquels, après qu'il leur en a été aussi donné lecture, l'ont signé avec nous et les parties contractantes, ont dit ne savoir signer ainsi que les parties contractantes à l'exception de Dominique Pradel qui a signé avec nous de ce Requis

PRADEL Crailhe Maire

Premier JUILLET coté et paraphé par nous Président du Tribunal de 1<sup>re</sup> instance de l'arrondissement de Villefranche, département de la Haute-Garonne, M. A. MARIÉ

Nombre	Enfants abandonnés. . . . . 0
Nombre	TOTAL. . . . . 5

TOTAL . . . . .

TOTAL . . . . . 1